

## **Tremblay, Fabrice**

---

**De:** Tremblay, Fabrice  
**Envoyé:** 13 mai 2019 10:06  
**À:**  
**Cc:**  
**Objet:** N/Réf. : 200690869 -- Demande concernant les lots 5 830 847, 5 830 848, 5 830 849 et 5 841 005 rue Guertin, dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.  
**Pièces jointes:** Courriel du 10 août 2017 - avis technique rue Guertin.pdf; Avis de recours.pdf

Madame Pavla Karaskova, M.Env.  
Assistante technique  
D&G Enviro-Group inc.

---

Madame ,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 8 avril dernier, concernant le sujet cité en objet.

Le document visé par votre demande est accessible.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

## **original signé**

### **Fabrice Tremblay**

Conseiller régional en accès à l'information  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Direction régionale de la Montérégie  
201 place Charles-Lemoyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Tél. : (450) 928-7607 poste 274  
Télécopieur : (450) 928-7755  
Courriel : [fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca)  
Site Web : <http://www.environnement.gouv.qc.ca>

### **Avis de confidentialité**

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre. Il est de nature confidentielle. Si le lecteur

du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit.

Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

**De :** Benjamin, Karyne  
**Envoyé :** 10 août 2017 11:51  
**À :** 'Lamontagne, Rémi' <r.lamontagne@sjsr.ca>  
**Objet :** Avis technique rue Guertin

Bonjour M. Lamontagne,

Je donne suite à la demande d'avis que vous nous avez fait parvenir en date du 7 mars 2017 concernant une caractérisation d'un site situé à l'angle des rues Guertin et Chemin des Patriotes à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le but de cette caractérisation était d'évaluer la présence potentielle de milieux humides sur le site. À la lecture de cette caractérisation nous désirons vous faire les commentaires suivants :

- a) La caractérisation mentionne d'entrée de jeu que puisque le site est fauché régulièrement, il est inutile de faire une visite des lieux. Mentionnons que les sols peuvent, par leur couleur et certaines caractéristiques comme les mouchetures, indiquer la présence – ou non - d'un milieu humide (Référence au *Guide Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*, procédure P1). D'autre part, une coordination avec le propriétaire du site permettrait d'avoir accès au site avant une fauche et ainsi pouvoir analyser le cortège floristique;
- b) La caractérisation fait état de dépression dans lesquelles il y a résurgence de la nappe phréatique et qui correspondraient aux zones sombres de l'orthophotographie de 2014.
- c) Le site comporte des plaines inondables de récurrence 0-22 ans et 20-100 ans.

À la lumière de ces informations, nous ne pouvons exclure la présence de milieux humides sur le site, même que certains éléments laissent croire à leur présence. Afin de pouvoir nous positionner plus clairement sur ce sujet, une caractérisation respectant le *Guide Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (incluant le volet floristique) devra être déposée.

D'autre part, nous désirons attirer votre attention sur le fait qu'un nouveau contexte légal a cours depuis le 16 juin 2017, date de la sanction de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*. Ainsi tout projet affectant un milieu humide (étang, marais, marécage et tourbière), un cours d'eau (débit régulier ou intermittent) ou un lac est soumis aux nouvelles exigences réglementaire lors du dépôt de la demande (article 46.0.3) dont l'obligation de démontrer qu'il n'y a pas d'espace ailleurs dans la MRC pour ce type de projet. Pour l'instant les projets affectant QUE les plaines inondables et dont la FIN est résidentielle (référence au jugement Rosa-Nova) ne requiert qu'un permis municipal. À partir du 23 mars 2018 les plaines inondables seront traitées aux mêmes fins que les milieux humides puisque la loi s'appliquera aux milieux humides ET hydriques (dont les plaines inondables) (article 65).

En espérant le tout complet. N'hésitez pas à communiquer avec moi pour plus amples informations.

Bonne journée,

***Karyne Benjamin***, biologiste Ph.D.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél : 450 928-7607, poste 263

Fax : 450 928-7625

Courriel : [karyne.benjamin@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:karyne.benjamin@mddelcc.gouv.qc.ca)

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.